



Recours contre le projet de centrale éolienne en mer de FECAMP-ETRETAT

Après le récent recours déposé contre le projet d'aménagement et d'exploitation de la centrale éolienne en mer de St Nazaire par les associations locales de la baie de Pornichet-La Baule-Le Pouliguen, c'est aujourd'hui au site de Fécamp-Etretat d'être concerné.

6 fédérations ou associations nationales, régionales et locales: « la Fédération Environnement Durable, Belle Normandie Environnement, Vent de Colère, La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, Robin des Bois et Cap Littoral » **se sont jointes** à l'association locale de « **Protection du site des Petites Dalles** » pour déposer un recours contre l'absurdité de ce projet pharaonique de 83 éoliennes géantes de 175m de haut.

Elles cherchent conjointement à empêcher la destruction du site emblématique d'Étretat, qui met en place une Opération Grands Sites (OGS). C'est l'un des paysages naturels les plus visités en France, source d'inspiration de nombreux artistes mondialement connus d'hier et d'aujourd'hui.

Elles veulent également préserver le patrimoine historique régional ainsi que l'attraction touristique de la côte d'Albâtre, dont les magnifiques falaises ont été immortalisées notamment par les peintres impressionnistes et se retrouvent dans tous les musées du monde.

Cet amas de 83 aérogénérateurs supplémentaires, qui industrialiseraient irrémédiablement le paysage de l'espace maritime cauchois, viendrait s'ajouter aux centaines d'éoliennes terrestres déjà installées dans la région, particulièrement meurtrie par ces machines.

Elles dénoncent l'insuffisance des études d'impact, l'atteinte à l'environnement riche de biodiversité sur un site classé Natura 2000, Zone de Protection Spéciale (ZPS), sans se soucier des effets néfastes des travaux de pose, des réseaux de câblage à forte tension et des champs magnétiques qui s'en dégagent sur les habitudes migratoires des poissons et leur reproduction.

Les effets cumulés et transfrontaliers des emprises éoliennes et de leurs installations périphériques sur les écosystèmes, les ressources halieutiques, les mammifères marins, les oiseaux et le trait de côte sont ignorés.

Elles constatent qu'aucune analyse économique de ces programmes outrageusement coûteux n'a été effectuée dans une région où les principales ressources économiques proviennent du littoral :

- Combien d'emplois en mer et à terre perdus, pour combien d'emplois gagnés?

On sait d'ores et déjà que la promesse du millier d'emplois au Havre dans les deux usines Areva ne sera pas honorée.

Il ne restera qu'une centaine d'emplois de maintenance à Fécamp, fortement subventionnés par un prix de rachat de l'électricité exorbitant et d'autres subventions directes.

- Quel sera le montant global en milliards d'euros que l'Etat et les régions devront verser pour réaliser les aménagements portuaires et construire les nouveaux réseaux électriques nécessaires à l'implantation de ces complexes industriels ?

- La production annuelle d'électricité du site d'Étretat- Fécamp d'environ 1,3 TéraWattheures (TWh) (1) couvrirait seulement l'équivalent d'1 jour de la consommation électrique française (480 TWh en 2015) et puisque la production éolienne est complètement dé-corrélée des besoins journaliers, il faudrait continuer à utiliser des usines thermiques classiques pour répondre à la demande des consommateurs.

- La France n'a aucune expérience dans la production d'énergie électrique en mer. Les deux sociétés françaises qui devaient créer une filière éolienne marine, AREVA et ALSTOM ont déjà disparu de l'échiquier industriel : ALSTOM, l'un des plus remarquables fleurons de l'industrie française a été vendu à l'américain General Electric et AREVA a fait faillite dans l'éolien maritime.

Depuis la fin des enquêtes publiques de 2013, deux partenaires initiaux du consortium EDF Energie Nouvelle ont déjà changé : Le français Alstom est passé dans le giron du géant américain General Electric et le danois Dong a été remplacé par le canadien Enbridge.

65% des parts de la centrale de Fécamp appartiennent désormais à des multinationales étrangères(2).

- Enfin, quel gain économique la France peut-elle attendre de contrats négociés par nos responsables politiques, à un prix d'achat par EDF de l'électricité marine à 220€/MWh, indexé sur 20 ans, pour être revendu par EDF moins de 30€ à l'exportation ?

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE), dans une délibération d'avril 2014, a chiffré le surcoût d'éoliennes en mer. Rapporté au site de Fécamp, pour un investissement de 2 milliards d'€, sur la période d'achat garanti de 20 ans, le surcoût serait de 6,5 milliards d'€. (3)

On assiste actuellement à **une découpe et distribution très généreuse** de la part du gouvernement du bien commun des français : **le littoral et son domaine maritime, à des multinationales essentiellement étrangères** (4), grâce à **des concessions accordées pour quarante ans**.

Et ce n'est qu'une entrée en matière. Les 6 sites choisis lors des 2 premiers appels d'offre(5) ne couvrent que 26% (3 000MW) de l'objectif fixé de 11 100 MW dans la nouvelle loi sur la transition énergétique 2016 (9 000MW d'éolien fixe et 2 100MW flottant et d'hydrolienne).

La quasi-totalité du territoire marin serait ainsi couverte par ces usines qui feront disparaître une grande majorité des emplois régionaux des filières de la pêche côtière, de la navigation de plaisance, du commerce et du tourisme.

Il s'agit d'une orientation majeure qui engage pendant une quarantaine d'années l'avenir du patrimoine de la France, ses paysages, son économie sociale régionale, la biodiversité et le domaine maritime, contre des promesses d'emplois éoliens qui se situeront essentiellement à l'étranger et pour l'enrichissement de multinationales étrangères.

(1) Production sur 1 an du site = 500MWx 325 jours x 24heures x 30% taux de charges =1,3 (TWh)

(2) https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/espaces-dedies/espace-medias/cp/2016/cp_edf_20160510_enbridge_vf.pdf

(3) [Délibération de la CRE du 24 avril 2014 portant avis sur les offres que ...](#)

www.cre.fr/.../deliberations/avis/production-d-electricite-en.../consulter-la-deliberation

(4) Américain : General Electric ; Allemand :WPD Offshore, Servion, Siemens à la place d'Areva ; Canadien :Enbridge ; Espagnol :Gamesa et Iberdrola ;Portugais : EDP Renewables ; Anglais : RES ;Chinois : CGN ;Japonais : Ideol)

(5) Ile Yeu –Noirmoutier ; La baie de la Baule- Pornichet -Le Pouliguen ; la baie de St Briec ; Courseulles-Arromanches- les plages du débarquement du Calvados ; Etretat –Fécamp ;Dieppe- Baie de Somme.

Association de Protection du Site des Petites Dalles
Association Loi 1901
2, Rue Joseph Flouard - 75540 - LES PETITES DALLES



Contact presse

Président de l'Association de Protection du Site des Petites Dalles

Jérôme Seyer

jerome@seyer.fr 06 32 79 76 24



Coordination PULSE « Pour Un Littoral Sans Eolienne »

Catherine Boutin